

Réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2015

L'an deux mil quinze le 21 septembre 2015 à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

Etaient présents : Mmes, Bos, Blanc, Bourghelle, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

Procuration : Mr Fournier à Mr Julien

Délibération n° 15.036: Indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor

Monsieur le Maire propose au conseil municipal DE VOTER l'indemnité de conseil de l'exercice 2015, allouée au Comptable du Trésor, pour la période du 1 janvier au 31 août 2015, date de son départ de la Trésorerie de Lamastre.

Mr PINOLI de la Trésorerie de la VOULTE assurera l'intérim jusqu'à la fin de l'année.

Le décompte de l'indemnité est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours et s'élève à **263.43€**.

Après en avoir délibéré le conseil municipal par 15 voix pour, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Délibération n° 15.037: approbation du Document Unique d'évaluation des Risques

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que le Document d'évaluation des Risques, a été établi, en application du décret du 5 novembre 2001, il sert à :

- Transcrire l'évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail.
 - Mettre à jour périodiquement le contenu du document.
- Il est à la disposition des salariés, du Médecin du Travail, de la CRAM et de la DDTE, et DU CDG de l'Ardèche.

L'ACMO est chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour, approuve de document Unique d'évaluation des risques.

Délibération n° 15.038 Foyer des Jeunes : approbation du règlement intérieur et signature de la convention d'utilisation du local situé aux Erables.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition d'un local communal situé « aux Erables », au foyer des jeunes et propose la signature d'une convention d'utilisation et l'approbation du règlement intérieur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour :

- Approuve le règlement intérieur
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation du local communal.

Délibération n° 15.039 : Rythmes scolaires : approbation du règlement

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la commune organise après le temps d'enseignement et avant la garderie périscolaire des Temps d'activités Périscolaires, les Lundis, Mardis, jeudis, vendredis de **16 h à 16h 30** et les mercredis matins de **7h à 10 H**.

Les Taps sont effectués par des agents communaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour, approuve le règlement d'organisation du Temps d'activités périscolaire.

Délibération n° 15.040 : Vente de la parcelle AM 61 à Fauries

La commune possède une parcelle AM 61 à Fauries, d'une superficie 115 m², dans un hameau d'habitations.

Pour faciliter l'accès aux habitations, 2 des riverains souhaitent acquérir la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour accepte de céder pour l'euro symbolique ladite parcelle.

Délibération n° 15.041 : Déplacement, déclassement et reclassement du chemin de Chalan

En 2012 le conseil municipal avait accepté le déplacement, déclassement et reclassement du chemin de Chalan. A l'époque l'enquête publique n'a pas été faite. Elle aura lieu du 20 octobre au 3 novembre 2015.

Mr DESFORGES est nommé commissaire enquêteur.

Le conseil municipal en prend acte et autorise l'enquête publique.

Questions diverses :

- Problèmes sur la voirie, suite aux fortes pluies de septembre.
- Opération brioches : du 5 au 11 octobre.
- L'installation du dernier jeu « la pieuvre » sera effectuée prochainement.
- Départ fin septembre des locataires de la poste.

COMMUNE DE BOFFRES

- Patrimoine : dossier des calades. Visite ce jour de l'assistante architecte des Bâtiments de France, pour revoir l'utilisation des matériaux.
- Dossier travaux de l'école, à revoir les dossiers de subventions au Conseil Général et DETR ;
- La Tribu, réunion le 23 septembre à St Romain de lerps.

Vu pour être affiché le 22 Septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire

R. EDMONT

